

Les représentants des professeurs
Lycée A. de Tocqueville
22 chemin de l'Orme
06 130 Grasse

M. Le Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Jeunesse
S/C de M. Le Recteur de l'Académie de Nice
S/C de M. Le Proviseur

Objet : Dotation inférieure au minimum fixé par les BO.

Monsieur le Ministre,

Depuis quatre ans, l'Académie de Nice, en concertation avec l'Académie d'Aix-Marseille dans le cadre de la Région Académique, utilise une méthode au H/E pour répartir la dotation entre les lycées généraux et technologiques. Cette méthode a pour conséquence de sous-doter systématiquement, dans son calcul de base, tous les établissements. En effet, à titre d'exemple, pour 50 élèves de secondes, le calcul selon les BO permettra de financer deux classes pour un total de 77h alors que le calcul au H/E ne donnera que 55h.

Au-delà de ce calcul de base, l'Inspection d'Académie octroie une part complémentaire sur des critères tels que les IPS et le nombre d'élèves. La plupart du temps, cette part complémentaire permet au moins de compenser la sous-dotation inhérente au calcul au H/E. Malheureusement, cette année, ce n'est pas le cas, au moins pour le Lycée Alexis de Tocqueville à Grasse, qui, malgré la part complémentaire, reçoit une dotation inférieure au minimum fixé par les BO.

Cette situation a été signalée à l'Inspection d'Académie aux CTSD des 26 janvier et 15 mars, lors d'audiences, les 2 février et 13 juin 2022, et enfin à l'occasion de plusieurs courriers envoyés par les représentants des personnels et des parents d'élèves du lycée. Malgré cela, l'Inspection d'Académie refuse d'augmenter la dotation.

Les représentants des personnels du Lycée Alexis de Tocqueville présent-es à l'audience du 13 juin 2022 résumant ainsi les échanges avec l'Inspection d'Académie : en comparant la dotation octroyée au lycée au résultat donné par le calcul basé sur les BO, il manque 10 h ; mais la décision de la Région Académique n'est pas d'appliquer un calcul à la structure (qui s'appuie sur les BO) pour privilégier un calcul au H/E.

Nous nous interrogeons : comment une Académie, une Région Académique, peuvent-elles sciemment octroyer une dotation inférieure à ce que fixent les BO ?

Vous le savez, une dotation minimale permet seulement que les conditions d'enseignement soient acceptables. Après les années difficiles que nous venons de traverser, alors que les personnels sont de plus en plus usés, et que, pour beaucoup d'entre elles et eux, le métier qui leur était cher perd de plus en plus de sens, le message d'une autorité académique qui ne respecte pas les textes réglementaires nationaux alimente le désenchantement.

Les personnels du Lycée Alexis de Tocqueville à Grasse font appel à vous, Monsieur le Ministre, pour étudier la manière avec laquelle les textes réglementaires nationaux peuvent être appliqués dans notre académie et pour permettre que la dotation horaire de notre lycée soit abondée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre dévouement pour le service public de l'éducation et vous adressons nos salutations les plus respectueuses.